



**Ministère de l'Équipement, de l'Habitat  
et de l'Aménagement du Territoire**  
**Agence Foncière d'Habitation**  
**Avis Appel d'Offres International n° 1/2017**  
**Mise en place d'une charte écoquartier tunisien**

**I- Indications générales**

L'Agence Foncière d'Habitation se propose de lancer un appel d'offres international pour la mise en place d'une charte écoquartier tunisien.

<i>Nature des Etudes</i>	<i>Conditions de participation</i>
<i>Mise en place d'une charte écoquartier tunisien</i>	<i>- Bureau d'Etude ou groupement de Bureaux d'Etudes nationaux et internationaux</i>

**II- Retrait des dossiers d'appel d'offres**

- Les Bureaux d'Etudes ou groupements de bureaux d'Etudes nationaux ou internationaux intéressés par cet appel d'offres international peuvent retirer le dossier y afférent gratuitement:

- Auprès du siège de l'Agence foncière d'habitation (service marchés) 30, Rue Hédi Karray Centre Urbain Nord, Tunis Cedex 1080. Les dossiers d'appel d'offres doivent être retirés à partir de la date de publication présent avis durant les jours ouvrables de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30 en double séance).

- A travers le site de l'Agence Française de Développement AFD [www.afd.dgmarket.com](http://www.afd.dgmarket.com)

**III- Constitution des offres**

L'offre doit être constituée de :

1/ L'offre technique qui comporte: Le dossier technique, comprenant:

Les documents relatifs à la qualification technique indiquée à l'article 9.2 du cahier des charges

2/ L'offre financière qui doit contenir:

- La soumission;
- Le bordereau de prix;
- Le sous-détail des prix;

3/ Les documents administratifs indiqués à l'article 9.1 du cahier des charges

**IV/ Modalité d'envoi des offres**

L'offre technique et l'offre financière doivent être consignées dans deux enveloppes distinctes fermées et scellées qui doivent être contenues dans une troisième enveloppe. Cette troisième enveloppe doit contenir en plus de l'offre financière et l'offre technique les documents administratifs, elle doit porter la mention obligatoire suivante «**Ne pas ouvrir appel d'offres international n° 1/2017 relatif à la Mise en place d'une charte écoquartier tunisien**»

Les offres doivent parvenir à l'adresse ci-haut indiquée par voie postale et en recommandé ou par rapid-poste, ou directement déposées au bureau d'ordre central contre décharge au plus tard le **26 octobre 2017 à 17h00**, (Le cachet du bureau d'ordre central faisant foi). Toute offre qui parvient après cette date ou non accompagnée du cautionnement provisoire sera rejetée.

- Les offres financières ne seront ouvertes qu'après avis de non objection de l'AFD sur l'évaluation technique

- La séance d'ouverture des plis des offres financières des offres retenues techniquement se fera en séance publique qui sera fixée postérieurement.

- Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de 120 jours à compter du jour suivant de la date limite de réception des offres.

**N.B.:** Le présent avis est mis en ligne sur le site web de l'Agence: [www.afh.nat.tn](http://www.afh.nat.tn) et sur le site web des marchés publics: [www.marchespublic.gov.tn](http://www.marchespublic.gov.tn) et sur le site web de l'AFD [www.afd.dgmarket.com](http://www.afd.dgmarket.com).